

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2201

présenté par  
Mme Yadan

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	500 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	500 000	0
<b>TOTAUX</b>	500 000	500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer le budget destiné à octroyer des aides sociales aux familles françaises résidant en Israël, lesquelles ont été contraintes de quitter leur domicile de manière urgente à la suite de l'attaque terroriste du 7 octobre 2023.

Depuis un an, face à la menace constante du Hezbollah, des familles françaises continuent par ailleurs d'être évacuées dans le nord et le sud d'Israël, bien loin de leur foyer.

Ces départs forcés sont sources de détresse pour ces familles, tant financièrement que psychologiquement.

Si les services consulaires ont effectué un travail remarquable pour venir en aide à ces familles après le 7 octobre, il est indispensable que ce soutien perdure. Plus de 400 familles sont concernées et comptent sur le soutien de notre pays pour ne pas les abandonner.

Ces nouveaux crédits alloués permettront de couvrir les frais liés au déplacement, au logement temporaire et aux besoins immédiats des familles concernées. Ils permettront également de leur garantir un accompagnement psychologique et financier de qualité eu égard aux difficultés que ces familles rencontrent au quotidien.

Cet amendement propose de rediriger 500 000 euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiements supplémentaires vers l'action 01 « Offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires »

Afin de respecter les règles en matière budgétaire, cet amendement diminue de 500 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 06 « Soutien » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».

En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever le gage.